



**Commune d'Auneuil
(Oise)**

Marché de services
selon la procédure adaptée en application des articles 26 à 28
du Code des Marchés publics

**Contrat de maintenance, de dépannage
des équipements dans les bâtiments communaux**

Règlement de consultation

Date limite de réception des offres :
Vendredi 23 décembre 2011 à 12h00.

SOMMAIRE

- Article 1 : Objet du marché
- Article 2 : Mise en concurrence
- Article 3 : Dossier de consultation
- Article 4 : Présentation des offres
- Article 5 : Documents contractuels
- Article 6 : Demande du dossier
- Article 7 : Remise des offres
- Article 8 : Négociation
- Article 9 : Jugement des offres
- Article 10 : Ouverture des plis

Article 1 : Objet du marché :

Le présent règlement s'applique à la consultation organisée par la Commune d'Auneuil pour :

**«*Contrat de maintenance, de dépannage
des équipements dans les bâtiments communaux*».**

Article 2 : Mise en concurrence :

La mise en concurrence se fait par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur le site internet de la commune : www.auneuil.fr et sur le site du BOAMP : www.boamp.fr.

Article 3 : Dossier de consultation :

La commune d'Auneuil, Maître d'Ouvrage, adresse à chaque entreprise ayant formulé une demande de participation à la consultation :

- ❖ Le règlement de consultation,
- ❖ Le modèle d'Acte d'Engagement (A.E.)/C.C.A.P,
- ❖ Le cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),
- ❖ Le bordereau de prix.

Article 4 : Présentation des offres :

Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

Article 5 : Documents contractuels :

Le dossier à remettre par les candidats comprendra impérativement les pièces suivantes :

- ❖ La déclaration du candidat DC2,
- ❖ La lettre de candidature DC1,
- ❖ Attestation d'assurance en cours de validité,
- ❖ Les attestations prévues aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics (certificats sociaux et fiscaux).

L'offre comprenant :

- ❖ L'acte d'engagement datés et signés par le représentant qualifié de l'entreprise,
- ❖ Le C.C.T.P,
- ❖ Le bordereau de prix signé,
- ❖ Références sur des missions similaires.

Article 6 : Demande du dossier

Les dossiers papier peuvent être demandés par écrit auprès de :

Mlle LOBBE Ophélie
Mairie d'Auneuil
150, rue de la Place – BP 05
60390 AUNEUIL
☎ 03.44.47.70.23 - Fax : 03.44.47.70.71
mairie.auneuil60@wanadoo.fr

Article 7 : Remise des offres :

Les plis contenant les offres seront transmis ou déposés sous enveloppe cachetée portant la mention:

**« Contrat de maintenance, de dépannage
des équipements dans les bâtiments communaux
NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE »**

A l'adresse suivante :

Mairie d'Auneuil
150, rue de la Place – BP 05
60390 AUNEUIL

Les offres arrivant hors délais ne seront pas retenues.

Article 8 : Négociation :

La commune d'Auneuil se laisse la possibilité de négocier les offres avec les candidats. Si elle a lieu, cette négociation se déroulera par écrit.

Article 9 : Jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

- ⇒ Valeur technique de l'offre : 50%,
- ⇒ Prix : 30%,
- ⇒ Délai d'exécution des prestations de maintenance et d'opérations d'entretien annuel : 20%.

Article 10 : Ouverture des plis :

Celle ci se fera dans les conditions fixées par le Code des Marchés publics. La commune d'Auneuil se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie de cette consultation.